

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Délégation faite au Président

Réf. : n° 32 – 2010

Date : le 10 Mai 2010

OBJET : Piscine – Nagez Grandeur Nature – Location d'un bungalow

Exposé

L'opération « NAGEZ GRANDEUR NATURE » nécessite la mise en place d'un point accueil au public, qui est matérialisé par un bungalow de 6 mètres par 2 mètres 50 pour entreposer, durant la journée, le matériel d'activité et permettre au public de se changer.

Aussi, il est proposé la location d'un bungalow répondant aux normes de sécurité en vigueur pour la période du 29 Juin 2010 au 01 Septembre 2010, soit 65 jours.

Trois sociétés spécialisées dans la location de bungalow ont été consultées et deux ont fait les offres suivantes :

Société	Type	Prix TTC de la location journalière	Prix TTC de la location pour 65 jours	Prix TTC Transport aller et retour + déchargement	Prix total TTC pour 65 jours
DEZEL Location 50700 Valognes	Bungalow mobile aménagé NGN 6m10 X2m70	6,19€	402,35 €	203,32 €	605,67 €
TERMALOC 50470 La Glacierie	Bungalow mobile vide 6mx2.40m	7,09€	460,85 €	167,44 €	628,29 €

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de la société DEZEL Location, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2009-083 du 11 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs au président

Vu l'article 28 du code des marchés publics,

Décide

ARTICLE 1 : de louer un bungalow pour l'opération « NAGEZ GRANDEUR NATURE » à la société DEZEL location dont le siège social est situé Route de St Sauveur 50700 VALOGNES, pour la période du 29 Juin au 1 Septembre 2010, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2010, nature 6135 (location mobilière).

ARTICLE 2 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision et notamment le contrat de location.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 17/05/2010
et publication ~~ou notification~~
du : 21/05/2010



Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

[Signature]
Olivier BERNARD



LE VICE PRÉSIDENT
[Signature]
Olivier BERNARD